



FICHE TECHNIQUE

233.25

① L'ONG

Nom	Hôpital St- Luc
Pays, Région	Bénin
Domaines d'activités	Santé
Référence en Suisse	Romaine Pouget Rue d'Octodure 18B 1920 Martigny romaine.pouget@bluewin.ch
Coordonnées	www.hopital-saint-luc.ch
Actif depuis	2021



② LE PROJET

Nom	<i>Dynamisation des soins aigus du Centre de santé à vocation Humanitaire</i>
Région	Bénin Carte →
Objectif	Le projet actuel vise la dynamisation des soins aigus en renforçant le plateau technique par la création d'un service de radiologie et d'un bloc opératoire dédié à l'orthotraumatologie afin de d'améliorer la prise en charge des patients admis à l'hôpital St-Luc. Pour se faire, un nouveau bâtiment sera construit et adossé au service des urgences. Le terrain utilisé est mis à disposition par l'archidiocèse et appartient donc déjà à l'hôpital St-Luc. Le service de radiologie sera équipé d'une radiologie classique, d'un ultrason et d'un scanner. Le bloc opératoire d'une scopie.
Bénéficiaires	Patients nécessitant une prise en charge d'orthotraumatologie, de radiologie dans la région de Cotonou, en particulier personnes avec faibles revenus, Personnel soignant de Saint-Luc.
Problématique	Le Centre de Santé à Vocation Humanitaire Saint-Luc de Cotonou est un hôpital confessionnel situé dans le quartier populaire de Sainte-Rita de Cotonou au Bénin (Afrique de l'ouest). Le centre est la principale structure d'un réseau sanitaire mis en place l'archidiocèse de Cotonou, pour permettre aux personnes avec peu de moyens financiers d'accéder aux soins médicaux. Le Bénin est en effet un pays en voie de développement qui n'a pour l'instant pas de système de caisse-maladie. Beaucoup de familles vivent proches du seuil de pauvreté, et ne peuvent pas anticiper les dépenses liées aux soins. C'est dans ce contexte que les centres ont été créés il y a 40 ans.
Partenaires locaux	Direction diocésaine de la Santé, Archidiocèse de Cotonou
Durée	1 an
Montant recherché	2025 : CHF 40'000.- Sur un total du projet de CHF 164'280.- Dépenses principales : construction, radiologie, bloc opératoire





FICHE TECHNIQUE

233.25

③ LES RÉALISATIONS

Projet Terminé :	<p>Création du bloc opératoire :</p> <p>Le projet a finalement été élargi à la réfection de l'ensemble de la zone opératoire. Lors de la mise en œuvre de la création du 2ème bloc opératoire, nous avons constaté la nécessité de créer dans le même temps un parcours patient correspondant aux normes sanitaires actuelles. A noter que la commission sanitaire de la République du Bénin (via l'organe de contrôle ARS) avait également exigé des mises aux normes concernant le reste de la zone bloc opératoire. Ceci a nécessité un peu plus de temps que prévu en termes de réalisation pratique, mais la réalisation finale est très satisfaisante. On peut dire que l'ensemble de la zone opératoire est actuellement tout à fait correct et surtout en adéquation avec les normes sanitaires internationales.</p> <p>L'installation de l'amplification de brillance (appareil à rayons X permettant de visualiser la position du matériel d'ostéosynthèse en per opératoire) nécessitait un « plombage du mur » du bloc opératoire. Pour que ceci soit fait aux normes et validé par les instances sanitaires, nous avons dû faire appel à un physicien médical. Or il n'existe que 2 physiciens médicaux sur le territoire du Bénin, qui sont donc difficiles à mobiliser. Par ailleurs le physicien médical qui avait entrepris les mesures initiales est tombé malade. Il a donc fallu attendre son rétablissement pour le rapport final. Ceci a retardé le début des travaux.</p> <p>La perspective du développement en cours du bloc opératoire a déjà eu comme effet positif le développement d'une consultation de neuro-chirurgie. Le jeune chirurgien envisageant de prioriser St-Luc comme site opératoire pour les hernies discales notamment.</p> <p>Création du service de radiologie :</p> <p>Le début des travaux a été retardé par les démarches administratives. Le dépôt de permis de construire était conditionné à l'achat d'un terrain dédié à un parking pour l'hôpital (vu extension des activités et affluence actuelle). Or les démarches administratives pour l'acquisition de la parcelle « parking » ont été compliquées par la nécessité de retrouver le titre foncier du dit terrain. Par ailleurs, comme mentionné pour le bloc opératoire, l'installation de matériel à rayons X nécessitait des calculs complexes (épaisseur des murs, positionnement des appareils) qui ne pouvaient être réalisés que par un physicien médical (peu disponible et entre temps malade).</p> <p>1) au vu des délais, les locaux actuels dédiés à la radiologie standard et à l'échographie ont été « relookés » pour répondre aux normes de consultations (déshabiller...). Lors du déplacement des activités radiologiques dans le bâtiment dédié, les salles n'auront pas besoin d'être rafraichies avant d'être attribuées à une nouvelle consultation 2) Un échographe plus actuel nous a été donné en février par un radiologue Suisse. L'appareil remplacera l'ancien dès l'inauguration du service de radiologie (frais d'installation unique) 3) l'hôpital a développé parallèlement le système de lecture à distance (radiographie visible depuis un ordinateur installé dans les salles de consultation clés).</p>
-------------------------	--